

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-et-un, le 9 mars à 19 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le mardi 2 mars 2021, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Andrée BOCQUERAZ, Nicole FAURE, Béatrice FIAT, Julien FIAT, Noël GARDEN, Nathalie GUICHARD, Gilles GUINARD, Christophe PROUVOST, Christophe RUET

Absents excusés : 2

Serge ARLOT, Philippe GALL

Procurations : 2

Serge ARLOT, procuration à Gilles GUINARD
Philippe GALL, procuration à Andrée BOCQUERAZ

Votants : 11

Béatrice FIAT a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°20210309-07 : Déplacement / intégration du coffret REMBT suite démolition maison « Naud » : actualisation du projet et du plan de financement

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°20201218-06 du 18 décembre 2020 relative au projet de déplacement / intégration d'un coffret de « raccordement émergent modulaire basse tension » (REMBT), initialement adossé à la maison « Naud ». Suite à différents échanges avec ENEDIS, il apparaît qu'il n'est finalement pas nécessaire de conserver ce coffret : il est proposé de l'enfouir. Le montant de cette opération est inférieur à celui chiffré initialement, Madame le Maire propose d'actualiser le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté dans le tableau ci-dessous.

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant HT	Financeur	Montant	Taux
Enfouissement coffret	2 160,03 €	Communauté de communes de l'Oisans	1 080,02 €	50 %
		Autofinancement commune	1 080,01 €	50 %
Total dépenses	2 160,03 €	Total recettes	2 160,03 €	-

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
décide de retenir le projet tel que présenté ci-dessus,
approuve le plan de financement et sollicite une aide de la Communauté de communes de l'Oisans d'un montant de 1 080,02 €,
et **charge** Madame le Maire d'effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

Le Maire,
Nicole FAURE